



Strasbourg, le 31 mars 2026

CDCT-BU(2026)01

COMITÉ DU CONSEIL DE L'EUROPE DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME (CDCT)

BUREAU

Paris, le 26 mars 2026

LISTE DES DÉCISIONS

Le Bureau du CDCT, réuni le 26 mars 2026 sous la présidence de Mme Ileana VIȘOIU (Roumanie), a décidé de:

1. Ouverture de la réunion

Ouvrir la réunion.

2. Adoption de l'ordre du jour

Adopter l'ordre du jour.

3. Communication de la présidente, des autres membres du Bureau et du Secrétariat

Prendre note des informations fournies par M. Carlo CHIAROMONTE, au nom du Secrétariat, sur l'état d'avancement de l'organisation de la Conférence internationale sur « Le terrorisme et l'extrémisme violent : la radicalisation des jeunes », prévue le 26 mai 2026 à Strasbourg. Il a noté que la Conférence suscitait un vif intérêt et qu'elle devrait accueillir des intervenants de haut niveau issus des États membres et des organisations partenaires concernées. M. Chiaromonte a également souligné que l'ouverture à la signature du Protocole portant amendement à la Convention pour la prévention du terrorisme (« Protocole d'amendement ») aurait lieu le même jour, à l'occasion de la conférence, et a invité les délégations présentes dans la salle à signer à cette occasion.

Prendre note des informations fournies par Mme Vișoiu concernant les discussions qui ont eu lieu le lundi 23 mars 2026 au sein de l'UE COPEN au sujet de la signature du Protocole d'amendement par l'Union européenne, ainsi que des déclarations faites par plusieurs membres concernant l'intention de leurs États respectifs de signer.

Prendre note des informations fournies par le Secrétariat concernant la prochaine semaine des Nations unies contre le terrorisme, qui se tiendra à New York fin juin 2026, ainsi que de l'éventuelle organisation d'un événement parallèle en partenariat avec la Direction exécutive du Comité contre le terrorisme des Nations unies (CTED).

4. Stratégie du Conseil de l'Europe contre le terrorisme (2023-2027)

Prendre note des informations fournies par le Secrétariat concernant les progrès constants accomplis en vue de l'achèvement des activités restantes dans le cadre de la Stratégie de lutte contre le terrorisme (2023-2027).

Proposer à la plénière le lancement de l'activité 3.8 de la Stratégie intitulée « Préparation d'une publication sur les bonnes pratiques en matière d'examen et de supervision de la mise en œuvre de la législation antiterroriste dans le respect de l'État de droit ».

5. Nouvelle stratégie contre le terrorisme

Prendre note des informations fournies par le Secrétariat concernant les modalités possibles pour entamer les travaux sur la nouvelle stratégie contre le terrorisme et les délais correspondants (approbation par le CDCT prévue avant la fin de 2027).

Proposer à la plénière du CDCT de créer un groupe de travail unique, chargé de produire un rapport de mise à jour sur les menaces terroristes émergentes et un projet de stratégie à soumettre à l'examen du CDCT.

Proposer au CDCT de poursuivre l'élaboration de la stratégie selon la même approche que précédemment, à savoir en intégrant les membres du Bureau au sein du groupe de travail chargé de produire les deux projets, aux côtés d'experts nationaux en la matière.

6. Recommandation relative à la poursuite des infractions terroristes et des violations graves du droit international humanitaire commises dans le cadre de conflits armés (activité 2.4 de la stratégie)

Prendre note des informations fournies par le coprésident du groupe de travail chargé de préparer le projet de recommandation (CDCT-IHL), M. Nicola PIACENTE (Italie), et par le Secrétariat concernant la quatrième et dernière réunion du groupe de travail qui s'est tenue à Paris les 24 et 25 mars 2026. Au cours de cette réunion, le groupe de travail a définitivement approuvé le texte du projet de recommandation sur la poursuite des infractions terroristes, des violations graves du droit international humanitaire et d'autres crimes internationaux fondamentaux commis dans le cadre de conflits armés non internationaux. Le CDCT-IHL a également approuvé le projet de rapport explicatif qui accompagnera la future recommandation. M. Piacente a souligné que cet instrument se concentre sur les conflits armés non internationaux, la responsabilité des États n'entrant pas dans son champ d'application. En outre, il a expliqué que les discussions concernant le projet de rapport explicatif avaient porté principalement sur les exclusions liées aux conflits armés et les clauses d'exemption humanitaire.

Charger le Secrétariat de distribuer les deux projets de texte aux délégations du CDCT au plus tard le 15 avril 2026 et de fixer au 6 mai 2026 la date limite pour la soumission des observations écrites des États membres, en vue de l'examen de ces textes et des éventuelles observations lors de la 16^e réunion plénière des 27 et 28 mai 2026.

7. Recommandation sur les mesures non pénales qui pourraient être utilisées pour lutter contre les groupes et réseaux extrémistes violents dont les activités conduisent au terrorisme (activité 1.3 de la Stratégie)

Prendre note des informations fournies par le président du groupe de travail chargé de préparer le projet de recommandation (CDCT-NCM), M. Antonios PAPAMATTHAIIOU (Grèce), concernant les résultats de la première réunion qui s'est tenue à Paris les 10 et 11 février 2026. M. Papamatthaiou a souligné le bon déroulement des travaux, qui devrait permettre de finaliser le projet de recommandation avant la fin de l'année. Un échange de vues a également eu lieu avec les experts indépendants, le Dr Hans-Jakob Schindler et M. Alexander Ritzmann, du *Counter-Extremism Project* (CEP) Allemagne, qui a été engagé en tant que consultant pour aider le groupe de travail à rédiger la recommandation. Les experts ont expliqué l'approche du CEP, fondée sur un rapport élaboré l'année dernière qui recense les mesures non pénales existantes et envisageables aux fins de cette activité. Ils ont également présenté une échelle de mesures de plus en plus sévères, y compris des mesures réglementaires largement appliquées qui ne sont pas spécifiques à la lutte contre le terrorisme ou l'extrémisme, mais dont le résultat final serait de perturber les opérations des groupes et réseaux extrémistes violents dont les activités conduisent au terrorisme. Le CDCT-NCM se réunira à nouveau en juin 2026.

8. Analyse de la situation et des derniers développements concernant les combattants terroristes étrangers (activité 2.7 de la Stratégie)

Examiner et formuler des observations sur le projet de rapport sur la situation des combattants terroristes étrangers élaboré par le Secrétariat. Le Bureau a félicité le Secrétariat pour ce projet et a suggéré d'ajouter la période couverte par le rapport ainsi qu'une référence à un autre groupe de pays dans l'introduction du rapport. Le projet de rapport sera soumis à la plénière pour adoption.

9. Orientations sur l'utilisation des preuves électroniques et des informations provenant de sources ouvertes dans les procédures pénales pour infractions terroristes (activité 2.6 de la Stratégie)

Prendre note des informations fournies par le Secrétariat concernant les prochaines étapes de la préparation de cette activité, à savoir la nécessité de réaliser une étude avant de procéder à l'élaboration d'un projet de lignes directrices en raison du manque de données suffisantes sur les pratiques des pays en matière d'IA générative et de preuves. Un expert indépendant, M. David WELLS, engagé pour soutenir ces travaux, procédera à une analyse de la littérature existante et des pratiques nationales afin de produire un document présentant les conclusions et les recommandations sur la manière dont les produits créés à l'aide de l'IA générative sont traités comme des éléments de preuve dans les enquêtes antiterroristes. À l'issue de cette étape, le CDCT décidera de la suite à donner au projet de lignes directrices.

10. Analyse du trafic et de l'acquisition illégale d'armes à feu, notamment d'armes légères, et d'explosifs par des groupes terroristes et extrémistes violents (activité 1.6 de la Stratégie)

Prendre note des informations fournies par le Secrétariat concernant la sélection des experts chargés de réaliser ladite analyse. Il est prévu que le ou les expert(s) sélectionnés produisent un aperçu de l'analyse qui devra être examiné par le CDCT lors de sa 16^e réunion plénière en mai. L'analyse s'appuiera sur des sources indépendantes, ainsi que sur des entretiens avec des experts des États qui le souhaitent. La portée de l'analyse sera large, afin de couvrir toutes les modalités possibles d'acquisition et d'utilisation d'armes et d'explosifs, et elle débouchera sur des conclusions opérationnelles qui seront soumises à l'examen du CDCT.

11. Réseau de points de contact pour les victimes du terrorisme

Prendre note des informations fournies par le Secrétariat concernant la 9^e réunion du Réseau des victimes, qui s'est tenue le 3 mars 2026 à Paris. Les points de contact ont souligné l'importance du Réseau non seulement dans la réponse aux attentats terroristes, comme l'illustre l'échange d'informations visant à aider la victime espagnole de l'attaque au couteau perpétrée à Berlin en février 2025, mais aussi dans d'autres cas d'incidents causant de nombreuses victimes, tels que le tragique incendie d'un bar à Crans-Montana le soir du Nouvel An. Lors de la réunion, le Réseau a également examiné les moyens de renforcer l'impact et la pertinence de ses activités pour les victimes, et a convenu de publier des fiches d'information par pays. En outre, il a entendu des présentations de la Roumanie sur le cadre juridique et institutionnel de ce pays pour les victimes du terrorisme, ainsi que des représentants de *Victim Support Europe* sur les différents aspects de l'aide et de la protection des victimes, y compris le soutien à long terme en dehors et après le procès. Dans ce contexte, le Réseau

a souligné l'importance de la coopération, en particulier avec les associations d'aide aux victimes et les autres organisations de la société civile concernées dans ce domaine.

12. Questions diverses

Néant.

13. Préparation de la 16^e réunion plénière du CDCT

Approuver le projet d'ordre du jour de la 16^e réunion plénière du CDCT, qui se tiendra les 27 et 28 mai 2026 à Strasbourg, à partir de 9 h 30.

14. Adoption de la liste des décisions

Adopter la liste des décisions.